Secrétariat du Grand Conseil

QUE 167

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 12 février 2014

Question écrite urgente

Rabais sollicités par l'administration lors d'attribution de travaux

Toutes les commandes et attributions des travaux par les administrations publiques à des entreprises doivent faire l'objet d'une soumission AIMP. Or, le fait de devoir répondre à une soumission AIMP met les entreprises en concurrence et, par conséquent, c'est celle qui aura l'offre la moins-disante qui emportera la commande.

Pour bon nombre de PME, le fait de devoir se soumettre au requis des AIMP les oblige à assumer des coûts administratifs assez conséquents. Or, il semble que l'administration demande aux entreprises ayant remporté l'offre un rabais de 10 %!

Quelle est la logique administrative qui conduit l'administration à demander ce rabais ?

Ne considérez-vous pas que le fait d'avoir introduit les AIMP rend caduque cette pratique qui, à l'extrême, s'apparente à un racket ?

Est-ce que l'administration n'a pas une évaluation du juste prix de la prestation sollicitée ?

Considérant que les marges des entreprises qui respectent les clauses sociales sont déjà assez tenues, que c'est toujours le moins-disant qui l'emporte et qu'en cas de faible marge bénéficiaire le rabais sollicité risque de se reporter sur des baisses de salaire, est-il dans l'intérêt de l'Etat de les soumettre à de telles pratiques ?